

## La belle année 2004 !

**P**our les professionnels du spectacle, l'année 2004 a commencé, avec une journée d'avance, le 31 décembre 2003, jour d'entrée en vigueur des fameuses annexes 8 et 10 du nouveau régime d'indemnisation des intermittents. Comme s'il était écrit, dès le départ, qu'il faudrait un minimum de 366 jours pour permettre à tous de s'adapter à la nouvelle donne ! Et la chose n'est pas simple, ni pour vous ni pour nous.

Mettons les cartes sur la table ! C'est plus difficile pour vous car les nouvelles dispositions rendent incontestablement plus compliqué et fastidieux le traitement de la paie des intermittents. C'est aussi plus difficile pour nous, car nous devons conjuguer deux exigences qui sont les engagements historiques de l'entreprise : continuer à vous accompagner au quotidien avec la même qualité, alors que l'actualité oblige à déployer des ressources et une énergie considérables sur le service maintenance ; et poursuivre dans le même temps le développement du logiciel, pour continuer à simplifier la paie du spectacle dans un environnement toujours plus complexe.

Voilà pourquoi vous et nous avons fourni beaucoup d'efforts en 2004 pour réagir à une situation qu'aucun d'entre-nous n'a choisie. Et comme il semble de plus en plus probable que nous devons, les uns et les autres, poursuivre cette logique d'effort, nous vous invitons à vivre ensemble les nouveaux défis, dans un esprit de solidarité.

Dans cette 4<sup>ème</sup> édition de La Revue, nous revenons sur les AEM, avec quelques conseils pratiques, nous vous livrons les dernières recommandations pour préparer vos états de fin d'année et nous insistons particulièrement sur la nécessité de la formation, à l'heure où résonne une (urgente) évidence : plus vous serez perfectionnés dans l'utilisation de sPAIEctacle et les mécanismes de la paie, mieux vous vous adapterez à tous types de situations nouvelles !

Gilles Hoppenot

## sPAIEctacle 4.2r2

### Indispensable pour la fin d'année !

**N**ous vous proposerons prochainement de télécharger la version 4.2r2 de sPAIEctacle. Outre les inévitables ajustements liés à la sortie récente de la version 4.2, cette mise à jour sera indispensable pour réaliser vos états de fin d'année et préparer le changement d'exercice.

#### Au programme :

- La TDS 2004 avec les nouveaux codes PCS (professions) de l'INSEE
- La nouvelle base de calcul de la CSG pour l'année 2005 (97 % du brut)
- Un nouveau mode de calcul pour la réduction Fillon (en baisse)
- Possibilité, pour AUDIENS, d'éditer des décomptes de mutuelles séparés
- La DUCS URSSAF

Surveillez vos mails et n'oubliez pas de télécharger et installer sPAIEctacle 4.2r2 avant de faire vos états de fin d'année.

## Maintenance sPAIEctacle

### Une autoroute à 3 voies !

**C**omme l'autoroute du soleil, l'autoroute de la maintenance connaît ses périodes de surcharge.

En septembre 2004, la maintenance sPAIEctacle a traité un volume considérable de 3370 appels, contre 1827 en septembre 2003.

Nous sommes conscients que ces pics de fréquentation entraînent des désagréments pour vous et nous déployons un maximum d'énergie pour mieux vous servir !

Le contexte actuel entraîne un flux d'appels inhabituel et nous attendons dans les semaines qui viennent l'affluence traditionnelle liée aux états de fin d'année.

Il existe cependant des solutions pour aborder dans les meilleures conditions ce véritable chassé-croisé.

En effet, la maintenance est fort heureusement une autoroute à 3 voies ! Pour obtenir l'information ou l'assistance dont vous avez besoin, vous avez plusieurs possibilités.

#### - La voie de gauche :

##### **l'assistance téléphonique directe.**

C'est incontestablement la voie rapide, à condition qu'elle ne soit pas encombrée !

#### - La voie du milieu : la maintenance par

**e-mail.** Elle est très pratique si vous souhaitez aborder sans urgence absolue une problématique simple à exposer. Vous obtenez une réponse appropriée dans les 48 heures ouvrées. Veillez à indiquer votre code client et à formuler des questions aussi précises que complètes !

#### - La voie de droite : la documentation disponible dans votre espace clients.

De nombreuses questions trouvent leur réponse sur [www.spaiectacle.com](http://www.spaiectacle.com).

Vous pouvez télécharger tous les éléments concernant les AEM : le nouveau dispositif et son application dans sPAIEctacle, la procédure d'agrément avec les modèles de courriers. Vous y trouverez aussi les nouvelles fonctionnalités (version 4.2), la mise à jour des AT, tous les courriers privilégiés et une foire aux questions vivante, avec toutes les questions d'actualité. Cette information fait partie intégrante des prestations du service maintenance.

Nous vous invitons à bien distinguer la nature de vos besoins, afin d'utiliser la voie qui vous mènera le plus vite et le plus sûrement vers une pleine satisfaction.

Chacun aura remarqué que la voie de droite du périphérique est parfois la plus fluide à l'heure des grands bouchons !



## DADS unifiée Pas de panique !

À ce jour, vous éditez chaque année une DADS pour l'URSSAF et une DNA pour votre caisse de retraite. À compter du 1er janvier 2006, un nouveau format sera obligatoire : la DADS unifiée (DADS-U). Il s'agit d'une déclaration unique qui regroupe la déclaration TDS et la déclaration CRC, ce dont personne ne se plaindra.

Certains d'entre-vous ont reçu un courrier de la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) précisant cette information. Dans certains cas, le courrier s'accompagnait d'un questionnaire vous demandant de préciser si vous comptiez utiliser le format DADS-U dès cette année. En effet, si elle n'est pas encore obligatoire, cette procédure est théoriquement possible. Nous vous informons cependant que la DADS-U n'est pas encore réalisable avec sPAIEctacle mais qu'elle le sera dans les délais impartis.

Vous pouvez donc répondre en toute tranquillité que votre logiciel ne prévoit pas encore la DADS-U et que vous transmettez cette année une DADS et une DNA.



## Édition des AEM Attention à la fin de contrat !



Lorsque vous établissez une paie d'intermittent, vous devez cocher la case "fin de contrat" afin de préciser que le contrat concerné prend fin avec cette paie. C'est à cette condition que votre AEM reprendra la date de fin de contrat. Si vous ne cochez pas la case "fin de contrat", l'AEM indiquera "contrat en cours : oui". Ceci est uniquement nécessaire dans le cas où vous avez établi un contrat qui court sur 2 mois ou plus. En effet, dans cette hypothèse, seule la dernière paie du contrat devra préciser "fin de contrat" et c'est la dernière AEM liée au contrat qui en indiquera la fin (vous aurez alors établi une AEM initiale et autant d'AEM complémentaires que de mois).

## Paramétrage de sPAIEctacle 4.2r2

### Un contrôle de cohérence ne peut pas nuire !

**V**ous vous apprêtez à réaliser vos états de fin d'année avec la nouvelle version sPAIEctacle 4.2r2 : nous vous recommandons vivement d'effectuer préalablement un contrôle de cohérence de votre paramétrage.

**C**omme pour un contrôle technique automobile, la fonction "contrôle de cohérence" de sPAIEctacle édite un rapport de toutes les anomalies détectées par le logiciel : données salariés erronées (par exemple le numéro de sécurité sociale), retenues absentes, codes professions oubliés... C'est donc un préalable indispensable pour réaliser vos états de fin d'année en toute sécurité.

Compte tenu des nouveautés développées dans sPAIEctacle 4.2r2, nous attirons particulièrement votre attention sur les éléments suivants :

- Accidents du travail : les AT cas général et artistes doivent être présents et spécifiés comme tels dans les chiffres clés et s'appliquer à 100 % dans les retenues.
- Présence des codes DUCS pour toutes les retenues URSSAF et des spécificités DUCS.
- Prise en compte des spécificités pour chaque

retenue Audiens.

Par ailleurs, le logiciel vérifie, pour la DNA, le bon paramétrage des groupes de cotisants, et pour la DADS, l'application des nouveaux codes PCS dans la liste des professions.

Pour lancer la "grande lessive", utilisez le menu "Etats/DADS-TDS URSSAF", cochez "contrôle de cohérence seulement", puis cliquez sur OK. Recommencez ensuite la même opération avec la "DNA-CRC Audiens & retraite".

S'il est important de réaliser cette opération au plus tôt, attendez quand même d'avoir installé sPAIEctacle 4.2r2 pour agir ! Attention : le logiciel vérifie la cohérence du paramétrage de vos paies, mais pas les paies en elles-mêmes.

Précisons enfin que pour transmettre vos états par Internet, vous devez vous inscrire (si ce n'est déjà fait) sur [www.net-entreprises.fr](http://www.net-entreprises.fr) qui vous proposera un test de validité.

Pour la date de début de contrat, l'AEM reprendra la bonne date dans la mesure où vous aurez indiqué "fin de contrat" sur la paie précédente. A défaut, l'AEM remontera à la date de début du contrat antérieur pour lequel la fin de contrat aura été spécifiée.

Ainsi, si vous avez réalisé des paies dans lesquelles vous avez oublié de préciser "fin de contrat", il convient de les corriger, quel que soit l'exercice concerné, même clôturé. Afin d'éviter de reprendre vos paies une par une, nous vous donnons l'astuce suivante :

1. Effectuez une recherche de paie en appliquant les critères de sélection "exercice indifférent" et "type de contrat : intermittent".
2. Cliquez sur l'icône "mise à jour des fiches sélectionnées" puis choisissez "mise à jour".
3. Cochez ensuite dans l'ordre la case "contrat de travail" puis la case "fin de contrat". La mise à jour sera automatique.



Effectuez cette opération sur toutes vos paies, sauf celles qui correspondent à un contrat qui court sur plusieurs mois.

Nous souhaitons que cette précision sur la fin de contrat soit aussi pour vous la fin des ennuis !



## Contribution "canicule"

### Les apprentis solidaires !

Pas d'évolution législative depuis juillet 2004, mais une précision importante sur l'assujettissement des apprentis à la contribution de solidarité pour l'autonomie.

#### Courrier "Privilège" Novembre 2004

- Contribution de solidarité pour l'autonomie : assujettissement des apprentis dans les entreprises de plus de 10 salariés.

Retrouvez les courriers "Privilège" complets dans votre espace clients, sur [www.spaiectacle.com](http://www.spaiectacle.com) !

## États de fin d'année Préparez l'échéance !

Pour préparer dans les meilleures conditions l'échéance des états de fin d'année, nous proposons une formation spécifique qui vous permettra de mieux comprendre, réaliser et vérifier vos DADS et DNA. En suivant ce module d'une journée, vous pourrez aborder cette mission avec un maximum de confort et d'efficacité.

### Au programme

- Récapitulatif sur les statuts : cas général, artistes, cas particuliers.
- DADS TDS normes et DNA CRC : préparation et vérification des données ; établissement, lecture et compréhension des états ; export sur support magnétique.
- Vérification par les différents états et création d'états spécifiques : livre de paie, récapitulatif des cotisations annuelles, récapitulatif des paies, fiche individuelle, livre entrée-sortie du personnel, réalisation d'états paramétrables.

Durée : 1 jour - Tarif : 300 € HT

## Formations de groupe Vive la décentralisation !

GHS souhaite désormais promouvoir les formations de groupe dans les régions. Nous avons en effet constaté que le déplacement à Paris était un frein pour certains clients éloignés, d'autant plus que la durée des formations s'allonge et que nous proposons maintenant une semaine complète à ceux qui enchaînent

## Perfectionnement sPAIEctacle Optimisez votre outil !

Connaître les fonctionnalités de base de sPAIEctacle pour réaliser des paies justes, c'est bien ; maîtriser les fonctions avancées du logiciel pour ajouter l'efficacité à la fiabilité, c'est encore mieux !

Pour cela, encore faut-il développer ses connaissances du logiciel pour en appréhender les multiples capacités. C'est l'objectif de la formation "Perfectionnement sPAIEctacle".

Nous y abordons toutes les fonctionnalités, nouvelles ou anciennes, qui vous permettent d'optimiser réellement l'utilisation de votre outil.

sPAIEctacle a beaucoup évolué ces deux dernières années, chaque version apportant son lot de nouveautés. Le moment est peut-être venu, pour vous, de mettre à jour vos

connaissances, pour réaliser vraiment simplement les paies les plus complexes !

### Au programme

- Le paramétrage de la paie : nouvelles retenues pour nouvelles catégories de salariés, changement de taux en cours d'année.
- La modification et le recalcul des paies, suite à un nouveau paramétrage ou à une modification de saisie.
- La réalisation des paies, à partir de listes préétablies, sur listes automatiques ou avec imputation d'analytiques.
- La réalisation et l'impression des états : les éditeurs d'états et de recherche, le traitement de texte et l'édition des contrats.
- Les exports et imports de paies et de salariés.

Durée : 1 jour - Tarif : 300 € HT



"Les mécanismes de la paie" (3 jours) et "Prise en main sPAIEctacle" (2 jours). L'éloignement comporte en effet des complications et des coûts supplémentaires (train ou avion, hôtels et repas du soir) qui, eux, ne sont pas pris en charge par les organismes. C'est à Marseille que se déroule la première session décentralisée. Si

vous aussi, vous êtes intéressés par une formation sur votre région, contactez dès maintenant le service Formation au 01 53 34 25 25 : si la demande est suffisante, tout est envisageable !

## Calendrier des formations (dans nos locaux à Paris)

Les mécanismes de la paie du spectacle (3 jours) .....	22 au 24 novembre - 13 au 15 décembre - 17 au 19 janvier
Prise en main sPAIEctacle (2 jours) .....	25 & 26 novembre - 16 & 17 décembre - 20 & 21 janvier
Perfectionnement sPAIEctacle (1 jour) .....	19 novembre - 20 décembre - 24 janvier
Les états de fin d'année (1 jour) .....	27, 28 & 29 décembre - 3, 4, & 5 janvier
Formations sur site .....	Nous consulter

Des dates supplémentaires peuvent être fixées en fonction de la demande : consultez le calendrier sur [www.spaiection.com](http://www.spaiection.com)

### Prise en charge : le saviez-vous ?

- La plupart d'entre vous a droit à une prise en charge des frais de formation par l'AFDAS.
- La demande de prise en charge est une démarche simple et nous pouvons vous aider.

## Maintenance sPAIEctacle GHS recrute !

**G**HS recrute à nouveau un conseiller en traitement de paie ! Et pour cause : le nombre d'utilisateurs de sPAIEctacle augmente tandis que vos besoins d'information et d'assistance deviennent plus nombreux à mesure que notre environnement se complexifie.

Nous devons donc consacrer à notre service maintenance des ressources supplémentaires. Qui est concerné par cette information ? Toute

personne à l'aise avec l'outil informatique, qui possède un esprit curieux et ouvert et qui aime le contact humain et la relation téléphonique.

Vous connaissez maintenant le profil idéal de notre futur(e) collaborateur (collaboratrice). N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Toutes nos informations recrutement sont sur [www.spaiectacle.com](http://www.spaiectacle.com).



## actualité Logiciels

### 4 questions à Éric Trotta

**R**esponsable du développement de GHS et pionnier historique du logiciel sPAIEctacle, Éric Trotta revient sur l'évolution nécessaire des configurations minimales informatiques.

#### Pourquoi certaines mises à jour occasionnent-elles une évolution des configurations minimales ?

C'est une obligation pour nous que de proposer un outil compatible avec les systèmes d'exploitation les plus récents. Un logiciel ne peut tous les couvrir : la logique veut donc que des configurations anciennes soient abandonnées peu à peu.

#### Essayez-vous cependant de couvrir un maximum de configurations ?

Oui, nous nous attachons toujours à trouver un compromis entre l'universalité et la performance. Nous essayons vraiment d'abandonner le plus tard possible les systèmes les plus anciens, mais il arrive toujours un moment où nous devons effectuer des arbitrages. Ceux-ci peuvent en gêner quelques uns mais profitent au plus grand nombre et contribuent à plus d'efficacité.

#### Certains utilisateurs regrettent de devoir changer souvent de machine ou de système : les comprenez-vous ?

Nous les comprenons parfaitement, mais le mot "souvent" est excessif : rappelons que

Mac OS 9 et Windows 98, encore en vigueur à cette heure, auront accompagné le logiciel pendant près de 7 ans ! Maintenant, il est évident que tout changement comporte des contraintes et des coûts.

Mais les utilisateurs de logiciels de paie doivent intégrer un élément capital : à la différence d'un outil de comptabilité par exemple, pour lequel les évolutions concernent principalement le confort d'utilisation, un logiciel de paie implique des mises à jour fréquentes, imposées par les évolutions législatives. Elles sont obligatoires pour continuer à réaliser des paies justes ! C'est donc une contrainte du métier que de faire évoluer tous les 5 ou 6 ans son matériel ou son système d'exploitation.

Ajoutons par ailleurs qu'un logiciel qui progresse en performance fait obligatoirement appel à des ressources supérieures et donne donc sa pleine mesure sur les machines les plus

récentes.

#### Jusqu'à quand Mac OS 9 et Windows 98 pourront-ils être utilisés ?

Nous ne précipiterons pas l'échéance, mais dans le courant de l'année 2005, sPAIEctacle et La Paie ne seront plus utilisables avec ces deux systèmes. Ceux qui sont concernés doivent donc commencer à se préparer à cette évolution.



**Retrouvez toutes les questions d'actualité  
dans la foire aux questions : [www.spaiectacle.com](http://www.spaiectacle.com)**

## Les configurations minimales

**V**oici les configurations informatiques minimales actuellement en vigueur pour utiliser sPAIEctacle et La Paie.

### Windows

sPAIEctacle 4.2 et La Paie 1.2 ne fonctionnent plus sous Windows 95 : Vous devez au minimum posséder Windows 98.

- **Windows 98 et NT** : la mémoire RAM minimum est 128Mo.

A noter que les versions livrées à partir de 2005 seront incompatibles avec Windows 98 et NT.

- **Windows 2000 et supérieur** (dont XP) : la mémoire RAM minimum est 256Mo.

### Macintosh

- **Mac OS 9** : la configuration minimale requise est Mac OS 9.2.2 (CarbonLib 1.6), avec 128Mo RAM.

A noter que les versions livrées à partir de 2005 seront incompatibles avec Mac OS 9.

- **Mac OS X** : la configuration minimale requise sous Mac OS X est Mac OS X 10.2.6, avec 256Mo RAM. sPAIEctacle 4.2 et La Paie 1.2 ne fonctionnent pas sous Mac OS X 10.1.